



Roman familial, roman national ?

L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (Première partie)

Family Romance or National Romance?

This History of Montreal under the Magnifying Glass of Female Genealogical Descent (Part 1)

Dominique Deslandres

Numéro 74, 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1077575ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1077575ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (imprimé)

1920-437X (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Deslandres, D. (2020). Roman familial, roman national ? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (Première partie). *Les Cahiers des Dix*, (74), 71–100. <https://doi.org/10.7202/1077575ar>

Résumé de l'article

Cet article en deux parties révèle certains biais de notre *roman national* concernant le rôle des relations franco-autochtones dans l'implantation et l'ascension sociale des colons français. Il s'agit ici d'interroger ce dont témoigne historiquement la présence autochtone dans et autour de mon arbre généalogique, c'est-à-dire mon *roman familial*. Ainsi quand je remonte les lignées féminines, les relations d'intimité avec les Autochtones apparaissent clairement dans les mariages, les cousinages, les amitiés et ... l'exploitation impérialiste et esclavagiste. Dans cette première partie, le cas des aïeules autochtones permet de revisiter ce que l'on sait du dessein impérial français de « ne faire qu'un seul peuple », en mettant en lumière, d'une part, le projet de francisation des Autochtones et, d'autre part, l'*ensauvagement* des Français, tant décrié par les autorités civiles et religieuses françaises du XVII^e et XVIII^e siècles.

Roman familial, roman national ?

L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (Première partie)¹

DOMINIQUE DESLANDRES

La pause imposée par le grand confinement de 2020 a suscité, chez beaucoup d'entre nous, réflexions existentielles, élans solidaires, recherches identitaires. Nombre de personnes ont pris conscience du caractère éphémère de l'humaine condition et, soucieuses de la santé de leurs parents menacés par la pandémie, elles ont resserré leurs liens familiaux. Ce faisant, elles ont constaté la richesse de la mémoire familiale, mais aussi son extrême fragilité, car, tel un miroir qui se fracasse sur le sol de l'oubli, elle éclate en mille morceaux d'ignorance dès qu'en disparaissent les témoins sans qu'on n'ait pu ou su recueillir leurs savoirs. C'est particulièrement vrai du nom des femmes de la famille. Sans le secours du relais mémoriel des grands-

1. Je remercie Fernand Harvey, Mathieu Arsenault, Denys Delâge, Maxime Gohier pour leur lecture attentive et/ou leurs judicieux conseils dans l'élaboration de ce texte, écrit dans le cadre d'une subvention CRSH.

parents², il est souvent impossible de remonter les lignées féminines au-delà de la troisième génération. C'est se retrouver alors inexorablement amputé d'une histoire bien plus riche, plus nuancée, plus large, plus compréhensible aussi, que celle véhiculée par le « roman » que se content et se racontent, sur elles-mêmes, bien des familles.

C'est ce que m'a fait découvrir mon propre rapport à l'histoire de ma famille, laquelle se réduit à bien peu de choses. En effet, tout ce que les vagues du temps ont laissé sur les rives de notre mémoire familiale, ce sont deux bribes de connaissance. La première soutient qu'« il y a des Autochtones dans la famille » ; la seconde que Jean, Pierre et Marie Gareau sont arrivés ensemble à Montréal dans les années 1670. C'est peu pour nourrir mes intérêts d'historienne fascinée par l'histoire de Montréal faite par les femmes (et leurs hommes) de toutes ethnies et de toutes conditions. Or, si j'adopte cet angle de vue et que je remonte les lignées féminines de l'arbre généalogique, les racines de l'histoire familiale s'approfondissent dans le temps, dans l'espace, dans la diversité culturelle, dans la mixité ethnique³. Plus encore, chemin faisant, je découvre que, sans le savoir, j'ai étudié, évoqué, et même cité la vie de plusieurs de mes ancêtres féminines tout au long de ma carrière de chercheuse, depuis mes travaux sur la mission de l'ursuline Marie de l'Incarnation à mes récentes recherches sur les apparitions d'esclaves autochtones devant la justice royale, en passant par celle des missions jésuites d'Acadie et de Nouvelle-France, l'histoire des femmes de Montréal et celle de la rencontre franco-

-
2. À ce sujet, voir Fernand HARVEY, « La généalogie et la transmission de la culture : une approche sociologique », *Les Cahiers des Dix*, 59 (2005), p. 289-290.
 3. « Filiation », dans François DORTIER [dir.], *Dictionnaire des sciences humaines*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 2004, p. 246-248, cité par F. HARVEY, « La généalogie et la transmission de la culture », art. cit., p. 285.

autochtone dans la construction identitaire⁴. Sont-ce les seuls échos que peut avoir le « roman familial » sur la recherche historique ? Il semble bien que non, quand on examine d'un œil nouveau ce que signifie « laisser une descendance » ou « faire souche » hors du cadre généalogique patriarcal.

Ainsi l'ascendance autochtone et l'arrivée des trois Gareau – ces deux fragments de savoirs relégués au rang de mythe des origines montréalaises de ma famille – me font proposer la présente réflexion qui se situe à la croisée de l'ego-histoire et de l'histoire tout court. Car ce qui a commencé comme une gageure personnelle – faire l'arbre généalogique en remontant les filiations féminines – révèle, à ma très grande surprise, plusieurs angles morts de l'histoire non seulement de ma famille, mais aussi de la Nouvelle-France, et cela, depuis des temps *immémoriaux*. Le terme est bien choisi, car, en son sens premier,

-
4. Dominique DESLANDRES, John A. DICKINSON et Olivier HUBERT [dir.], *Les sulpiciens de Montréal. Une histoire de pouvoir et de discrétion. 1657-2007*, Montréal, Fides, 2007. Voir aussi D. DESLANDRES, « “Et loing de France, en l'une & l'autre mer, Les Fleurs de Liz, tu as fait renommer”. Quelques hypothèses touchant la religion, le genre et l'expansion de la souveraineté française en Amérique aux xvi^e-xvii^e siècles », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 64, 3-4 (hiver 2011), p. 93-117 ; « “... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple”. Religion, genre et déploiement de la souveraineté française en Amérique aux xvi^e-xviii^e siècles – une problématique », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 66, 1 (été 2012), p. 5-35 ; « Female Voices and Agencies on the Canadian Missionary Frontier », dans Alison FORRESTAL et Sean A. SMITH [dir.], *Frontiers of Mission : Perspective on Early Modern Missionary Catholicism*, Farnham, Ashgate, 2016, p. 42-67 ; « Montréal au temps des filles du Roy », dans SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DES FILLES DU ROY, *Filles du Roy, pionnières de Montréal*, Québec, Septentrion, 2017, p. 28-59 ; « Le métissage : stratégie impériale française aux xvi^e-xvii^e siècles », dans Carmen BERNAND, Eduardo França PAIVA et Carmen SALAZAR-SOLER [dir.], *Serge Gruzinski, le passeur persévérant*, Paris, Éditions du CNRS, 2017, p. 229-237.

il signifie « dont l'origine est sortie de la mémoire⁵ » et, « sortis de la mémoire », c'est bien ce qui caractérise les principaux éléments de mon *roman familial*, mais aussi, comme il appert, certains biais de notre *roman national*, qui concernent le rôle des relations franco-autochtones dans l'implantation et l'ascension sociale des colons français⁶.

Commençons par examiner la première bribe de connaissance exaltée par le « roman familial », qui stipule qu'il « y a des Autochtones dans la famille ». Ce qui m'importe ici, c'est essentiellement d'interroger ce dont témoigne historiquement une telle présence autochtone dans et autour de mon arbre généalogique⁷. En effet, quand je remonte les lignées féminines, les relations d'intimité avec les Autochtones apparaissent clairement dans les mariages, les cousinages, les amitiés (repérées par le choix des parrains, marraines et témoins aux mariages et sépultures) et... l'exploitation impérialiste et esclavagiste! Aussi, dans cette première partie de l'étude, nous allons nous intéresser aux aïeules autochtones et aux lignées qui en sont issues.

5. Mon propos s'intéresse ici aux résidus de la mémoire qui rendent souvent opaques, voire inintelligibles, les « lieux de mémoire », dans le sens développé par Pierre Nora et ses collègues (Pierre NORA [dir.], *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 1984-1992, 3 vol.). Il n'est évidemment pas mon intention, dans cette référence que je fais aux « temps immémoriaux », de légitimer de quelque façon que ce soit la pérennité de la présence euro-canadienne en Amérique en usurpant la notion politique de « temps immémoriaux » qui, en histoire et droit autochtones, relève du savoir traditionnel, de l'occupation du territoire, de l'origine du monde et de la cosmogonie, une notion que s'approprient ceux qui, parmi les Euro-Canadiens désireux de s'« auto-autochtoniser », se créent « une nouvelle identité métisse se fondant sur une ascendance autochtone infime », et que dénonce Darryl R. Joseph LEROUX, « Le révisionnisme historique et la création des métis de l'est : la mythologie du métissage au Québec et en Nouvelle-Écosse », *Politique et sociétés*, 38, 3 (2019), p. 5; « "We've been here for 2000 years": White Settlers, Native American DNA and the Phenomenon of Indigenization », *Social Studies of Science*, 48, 1 (2018), p. 80-100, et *Distorted Descent : White Claims to Indigenous Identity*, Winnipeg, University of Manitoba Press, 2018.
6. Les notions exprimées par « roman familial » et « roman national » sont empruntées à Lynn HUNT, *Family Romance of the French Revolution*, London et New York, Routledge, 1992.
7. Mon approche est historique, complémentaire de l'approche sociologique développée par F. HARVEY, « La généalogie et la transmission de la culture », art. cit., p. 285.

Les aïeules

La mesure de la contribution des Autochtones au bassin génétique canadien-français a suscité et suscite encore bien des controverses⁸. J'ai, pour ma part, montré comment le projet de « fusion des peuples » autochtones et français était au cœur de la politique expansionniste des rois français en Amérique⁹. Bien consciente de ces débats sur lesquels je ne peux m'étendre ici, je ne cherche, dans cette partie, qu'à observer si des Autochtones sont vraiment présentes parmi mes aïeules. Le test d'ADN – opéré par Ancestry¹⁰ – déclare que ma fille n'a aucune filiation autochtone. Ce résultat devrait régler la question puisque nous possédons les mêmes mitochondries. Pourtant, je constate que, si je prête attention aux femmes de la famille en m'appuyant sur les ressources du *Programme de recherches en démographie historique (PRDH)*¹¹, je découvre au moins

8. YVES BEAUREGARD, « Mythe ou réalité. Les origines amérindiennes des Québécois : entrevue avec Hubert Charbonneau », *Cap-aux-diamants*, 34 (1993), p. 38-42; Hubert CHARBONNEAU, « Le caractère français des pionniers de la vallée laurentienne », *Cahiers québécois de démographie*, 19, 1 (1990), p. 49-62; Mathieu D'AVIGNON, « La place des "autres" dans l'histoire du Québec », dans M. D'AVIGNON et Camil GIRARD [dir.], *A-t-on oublié que jadis nous étions « frères »?*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, p. 9-29; Bertrand DESJARDINS, « Homogénéité ethnique de la population québécoise sous le Régime français », *Cahiers québécois de démographie*, 19, 1 (1990), p. 63-76 et « Le Registre de population du Québec ancien », *Annales de démographie historique*, 2 (1998), p. 215-226; Denys DELÂGE et Claude HUBERT, « Disparition de nations amérindiennes dans les registres de baptêmes, mariages et sépultures : quelle validité? », *Les Cahiers des Dix*, 71 (2017), p. 1-33; D. DELÂGE et Jacques BEAUGRAND, cités dans Catherine DUBÉ, « Un génome bien accommodant », *Québec Sciences*, 46, 9 (été 2008), p. 41-43; Claude BHÉREZ *et al.*, « Admixed Ancestry and Stratification of Quebec Regional Populations », *American Journal of Physical Anthropology*, 144, 3 (2011), p. 432-441.
9. D. DESLANDRES, « "Et loing de France, en l'une & l'autre mer, Les Fleurs de Liz, tu as fait renommer" », art. cit., p. 93-117; « "... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple" », art. cit., p. 5-35.
10. Hélène VÉZINA *et coll.*, « L'apport des données génétiques à la mesure généalogique des origines amérindiennes des Canadiens français », *Cahiers québécois de démographie*, 41, 1 (printemps 2012), p. 87-105.
11. Unique au monde, ce programme se fonde sur les registres paroissiaux pour reconstituer exhaustivement la population (surtout de souche européenne) du Québec ancien depuis le début de la colonisation française au xvii^e siècle jusqu'au xix^e siècle.

deux Autochtones parmi mes aïeules : l'une d'origine mi'kmaq habitant Port-Royal¹² et l'autre d'origine anishinaabeg « habituée » à Sillery¹³.

Marie xxx

La première ancêtre autochtone est appelée Marie xxx dans les registres. Elle a un prénom français, ce qui signifie qu'elle est baptisée. L'officiant à son mariage n'a pas pris la peine de noter son nom autochtone ni celui de ses parents sans doute parce qu'ils n'étaient pas baptisés. C'est un signe des temps, car la loi française, qui stipule que le baptême catholique fait du baptisé un « régnicole » français, a créé en sol américain deux catégories d'Autochtones, d'une part, les convertis naturalisés, privilégiés par les Français et donc repérables dans les registres et, d'autre part, les non-convertis, considérés étrangers sur leur propre territoire, relégués à l'anonymat et à l'oubli¹⁴.

On sait cependant que Marie xxx est d'origine mi'kmaq et qu'elle a épousé vers 1635 François Gautreau (1612-1671), immigré en Acadie vers 1632 avec le gouverneur Isaac de Razilly¹⁵. Nous connaissons à ce couple deux enfants, dont Marie-Louise (v1636-1732). À travers cette dernière, Marie xxx a créé la lignée féminine : Marie xxx-Gautreau-Dupuis-Momet Lamarche-Gareau. J'ai eu quelque peine à retrouver sa trace à cause d'un imbroglio généalogique, car, comme son mari, François Gautreau, a épousé en secondes noces Marie-Edmée Lejeune dit Briard, dont l'ascendance remonterait au célèbre Henri Membertou, le chef mi'kmaq de Port-Royal, certains généalogistes ont déclaré que c'était

-
12. Filiation acadienne des Dupuis-Gautrot-Potet Marie xxx ou filiation Dupuis-Lejeune dit Briard- Radegonde Kagijonais-Membertou ?
 13. Filiation québécoise Giroux-Prévost Provost-Manito8abe8ich.
 14. D. DESLANDRES, « "... alors nos garçons se marieront à vos filles, & nous ne ferons plus qu'un seul peuple" », art. cit., p. 25.
 15. PRDH Individu #34531(François Gautreau). Par contre, dans cette fiche, PRDH ne signale comme enfant que Charles, époux de Françoise Gautreau, mais pas sa sœur, l'ancêtre Marie-Louise, parce qu'elle meurt en dehors du Québec ancien.

cette seconde épouse qui était la mère de Marie-Louise¹⁶. Ce qui signifie que, il y a plus de trente ans, j'aurais passé des semaines et des mois à étudier la conversion de mes aïeux mi'kmaq sans savoir que je leur étais apparentée! Au-delà de la coïncidence, il importe peu, au fond, que l'aïeule provienne ou non de l'illustre famille Membertou dont se réclament tous ceux qu'obnubilent les *grands hommes* qui ont fait l'histoire. Une chose est avérée : la lignée féminine acadienne de la famille a pour source une femme mi'kmaq. Si son histoire personnelle se perd dans la nuit de l'oubli, mes travaux permettent tout de même de souligner les effets pernicioeux des entreprises concurrentes d'évangélisation qui ont eu lieu, en Acadie, au début du xvii^e siècle.

En effet, Henri Membertou et toute sa famille se sont convertis au christianisme en 1610 par l'entremise du prêtre séculier Jessé Fléché et à la demande de Jean Poutrincourt, le colonisateur français de Port-Royal. Comme le raconte un témoin :

le grand sagamos, qui se dit en nostre langue grand capitaine des sauvages et le premier de tous, s'est fait baptiser le jour de la Saint-Jean-Baptiste dernière [24 juin 1610] avec sa femme, ses enfans et enfans de ses enfans au nombre de vingt, avec autant de ferveur, ardeur et zèle à la religion que pourroit faire un qui y auroit esté instruit depuis trois ou quatre ans. Il promet de faire baptizer les autres; autrement qu'il leur fera la guerre¹⁷.

16. Marie-Edmée Lejeune dit Briard avait pour mère Jeanne Marie Radegonde Kagijonais (ou Kagiginias, 1600-v1639 ou v1679) qui était la petite-fille de Henri Membertou (1565-) et de Marie Abenakimemebertou (1582-1611). Le *registre des baptêmes de Port-Royal*, dressé par Marc Lescarbot, indique que la cinquième fille de Louis Membertoucoïchis dit Judas, fils d'Henri Membertou, a « eu nom Jehanne, ainsi nommée par ledit sieur de Poutrincourt au nom d'une de ses filles [Jeanne de Biencourt (1600-?), qui épousera Charles de Vion sieur de la Fie]. » Lucien CAMPEAU, *Monumenta Novae Franciæ*, vol. 1, *La première mission d'Acadie (1602-1616)*, Québec, Presses de l'université de Laval, 1967, p. 91-92; Marc Lescarbot, *Conversion des sauvages qui ont été baptisés en la Nouvelle-France cette année 1610*, Paris, chez Jean Millot, [1610].

17. Le sieur BERTRAND au sieur de la Tronchaie, Port-Royal, 1610, dans L. CAMPEAU, *Monumenta Novae Franciæ*, vol. 1, *op. cit.*, p. 55.

Les jésuites Pierre Biard et Ennemond Massé n’eurent de cesse de critiquer la rapidité et la superficialité de ces conversions faites par un prêtre séculier, tout en prônant chez les convertis une pratique catholique austère. De fait, les mi’kmaq rencontrés se sont retrouvés au centre d’une lutte de pouvoir entre les tenants laïcs d’une évangélisation ni tiède ni ardente, mais bien moins radicale que celle, tridentine et intransigeante, des jésuites¹⁸.

Cela dit, ces deux tentatives d’évangélisation, puis celle qui a suivi avec les capucins d’Acadie ont été faites au nom de l’alliance avec les nouveaux venus européens. Toutes ont eu l’effet d’un séisme tant sur le plan socio-économique que psychologique – qu’on pense au sort des épouses répudiées à cause de l’interdiction de la polygamie, à l’imposition de la hiérarchie patriarcale dans les familles¹⁹, à la restriction de la liberté des filles placée sous l’autorité masculine, au rejet des coutumes ancestrales souvent portées par les femmes ou aux affres des personnes à l’agonie à qui l’on imposait un enterrement chrétien (et un au-delà) loin des ancêtres qui n’avaient pas reçu le baptême²⁰. Comment et à quels prix mon aïeule mi’kmaq a-t-elle traversé ces grands et profonds changements ?

Outchibahanoukoueou, mère de Marie Olivier Ouchistaouichkoue Manitouabeouich

Les liens familiaux avec la seconde ancêtre autochtone sont plus sûrs. J’ai trouvé son nom, non pas dans l’acte de mariage de sa fille Marie

-
18. Depuis mon article « Séculiers, laïcs, jésuites : épistémès et projets d’évangélisation et d’acculturation en Nouvelle France. Les premières tentatives, 1604-1613 », *Mélanges de l’École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 101, 2 (1989), p. 751-788, jusqu’à mon livre *Croire et faire croire. Les missions françaises au XVII^e siècle*, Paris, Fayard, 2003, p. 207-224, 419.
 19. Pour un exemple de cette inversion hiérarchique, voir Pierre LAURE, *Mission du Saguenay. Relation inédite du R. P. Pierre Laure, s. j., 1720 à 1730*, éditée par Arthur E. JONES, Montréal, Archives du collège Sainte-Marie, 1889, p. 60.
 20. D. DESLANDRES, *Croire et faire croire, op. cit.*, p. 306-389.

Olivier²¹ et de Martin Provost Prévost en 1644, mais bien dans la relation jésuite de 1637. Ce que les archives livrent de leur vie permet de souligner non seulement l'ambiance miraculeuse qui imprégnait la mission jésuite de Nouvelle-France – et donc le regard que posaient les missionnaires sur les Autochtones –, mais aussi les effets sur les filles et les femmes autochtones qu'a pu avoir le projet de « fusion des peuples », porté au début de la colonisation laurentienne, par les Ursulines et les Jésuites, au profit de la Couronne française et de l'Église catholique²².

De cette aïeule, donc, on sait le nom anishinaabeg, Outchibahanoukoueou²³; on soupçonne qu'elle était l'épouse non baptisée²⁴ d'un chrétien; on sait que ce dernier était guide, interprète et ami d'Olivier le Tardif²⁵, et qu'il portait le nom de Roch Manitouabeouch, « habitué » à Sillery; on sait aussi que, après avoir donné sa fille aux Français, le couple faillit perdre un enfant « fort malade ». En effet, Paul Lejeune, le supérieur de la mission jésuite, rapporte comment, le 14 novembre 1636, le baptême rendit la vie à leur fils « aagé de quelques mois. Ses parents le nommoient Ouasibiskounesout, et M. de Gand

21. Marie Olive Ouchistaouichkoue dite Manitouabeouch, v1624-1665.

22. Encore une fois, sans savoir que je traitais du destin d'une des miennes, j'ai étudié dans le détail la vie des Autochtones chez les Ursulines : D. DESLANDRES, « Marie de l'Incarnation et la femme amérindienne », *Recherches amérindiennes au Québec*, 13, 4 (1982), p. 277-285; « L'attitude de Marie de l'Incarnation à l'égard des Amérindiens ». Mémoire de maîtrise (histoire), Université McGill, 1985 ; « L'éducation des Amérindiennes d'après la correspondance de Marie Guyart de l'Incarnation », *Religious Studies*, 16, 1 (1987), p. 91-110 ; « Le modèle français d'intégration socio-religieuse 1600-1650. Missions intérieures et premières missions canadiennes ». Thèse de doctorat (histoire), Université de Montréal, 1990 ; *Croire et faire croire*, op. cit., 2003.

23. Selon Jérôme Lalemant, supérieur de la mission jésuite, qui signale que Marie Olivier est « Algonquine » dans le Contrat de vente accordé à Martin Prévost (1661) : <https://www.wikitree.com/photo/jpg/Manitouabeouch-9>; Frédérique FRADET, « Marie Olivier Mani8abe8ich : Algonquine ou Huronne? », *Société d'histoire et de généalogie Maria-Chapdelaine*, s.d. : <http://histoiregenealogie.ca/marie-olivier-mani-t8abe8ich-algonquine-ou-huronne/>.

24. Puisqu'elle n'est pas nommée dans l'acte de mariage alors que son mari, baptisé, l'est.

25. Olivier Le Tardif (Tardif) est aussi mon ancêtre, avec Barbe Émard, à travers la lignée de leur fils Guillaume Tardif, qui épouse Louise Dubois Morel en 1679 (soit à Château-Richer soit à la Côte Saint-Ignace).

l'appela François ». Si nous avons toutes ces informations, c'est que Lejeune, fidèle à la tradition hagiographique catholique, fournit toutes les informations nécessaires au signalement d'un possible « miracle » : la date de l'événement, le contexte (ici celui des épidémies qui décimèrent les alliés autochtones des Français), le nom et l'âge du miraculé, le nom des témoins (ici les parents autochtones, le parrain français). Malgré son ton laconique, Lejeune est visiblement désireux de témoigner comme il le dit lui-même du fait que « les jugements de Dieu sont étranges. Son esprit se répand sur ceux qu'il luy plaist²⁶ ».

Les cas de Outchibahanoukoueou et de sa fille Marie Olivier, qui fut élevée d'abord par Marie Rollet puis par les Ursulines en vue d'être mariée à un Français, illustrent bien les aspects épineux du projet de francisation à la base du plan de « fusion des peuples » prôné par la Couronne et l'Église au début du xvii^e siècle. Paul Lejeune explique le système mis en place pour attirer les Autochtones à la foi chrétienne et, partant, à l'assujettissement au roi français : « Nous avons tant fait envers ces pauvres mécréans, qu'ils nous ont donnez quelques-unes de leurs filles [...]. Ces petites filles estans nourries à la façon des Chrestiens, puis mariées à quelques François ou quelques Sauvages baptisez, retireront tant d'enfans de leur Nation que nous voudrons. Tout consistera à les secourir, à les doter, à les ayder dans leur mariage ». Le supérieur de la mission jésuite précise les conditions de cette « aide » :

Ces enfans sont nourris chez le sieur Hebout qui a espousé la vefve de defunct Monsieur Hebert, premier habitant de Kébec; luy mesme en a une à soy qu'il nourrit & entretient. Le sieur Olivier Le Tardif en tient une autre dans la mesme maison que les Sauvages lui ont donnée; il paye sa pension, comme nous faisons celle des autres qui sont au mesme logis. Ces petites filles sont vestuës à la François, elles ne se soucient non plus des Sauvages que si elles n'estoient pas de leur Nation²⁷.

26. Reuben Gold THWAITES [éd.], *The Jesuit Relations and Allied Documents*, Cleveland, The Burrows Brothers, 1897, vol. 11, p. 91-92 [Paul LEJEUNE, Relation de 1636-1637]. Voir aussi PRDH, Individu #63388 (Marie Olivier).

27. R. G. THWAITES [éd.], *Jesuit Relations*, op. cit., vol. 9, p. 102 [Paul LEJEUNE, Relation de 1636].

C'est dans ce cadre que Outchibahanoukoueou et Roch Manitouabeouich « ont donné une petite fille de leurs enfans au sieur Olivier [Le Tardif], qui la chérit tendrement, il l'entretient, & la fait eslever à la françoise ». Lejeune apporte une précision importante, qui révèle l'état d'esprit de son père : « si cet enfant s'en retourne parfois ès Cabanes des Sauvages, son père extrêmement aise de voir sa fille bien couverte, & en fort bon point, ne luy laisse pas demeurer long-temps la renvoyant en la maison où elle demeure²⁸. » Mais le jésuite ne dit rien des sentiments de Outchibahanoukoueou. Les missionnaires savent pourtant que « les Sauvages aiment extraordinairement leurs enfans²⁹ », c'est pour cela qu'il considère comme une victoire de la religion que le père se détache si promptement de sa fille. Mais comment la mère a-t-elle réagi ? Le silence du jésuite à ce sujet, est révélateur. Il n'allait certes pas rapporter l'opposition de la mère demeurée « païenne ». Il avait bien compris que le principal obstacle à sa mission, c'étaient les femmes autochtones, principales détentrices du savoir traditionnel. Avec les Anciens, n'accusaient-elles pas les missionnaires de vouloir « renverser le pays³⁰ » ?

Pour quelles raisons Outchibahanoukoueou a-t-elle accepté que sa fille soit baptisée, adoptée par son parrain, l'interprète Olivier Le Tardif, et strictement éloignée d'elle ? Raison économique sans doute : les fréquentes famines poussaient parfois les nomades algonquiens à confier aux Français un ou deux enfants, le temps d'une chasse ou d'un hiver. Raison politique aussi, car les enfants ainsi placés garantissaient la vie des missionnaires qui allaient hiverner avec les Autochtones ; mais on peut soupçonner que, dans le cas de Roch Manitouabeouich, Anishinaabeg établi parmi les Hurons de Sillery, il fallait sans doute qu'il consolide par ce type d'alliance son « amitié »

28. *Ibid.*, vol. 11, p. 92 [Paul LEJEUNE, Relation de 1636-1637].

29. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, nouvelle édition par Dom Guy Oury, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1971, p. 809 [Lettre de 1668].

30. À ce sujet, D. DELÂGE, *Le pays renversé. Amérindiens et européens en Amérique du Nord-est 1600-1664*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 202-228 ; D. DESLANDRES, *Croire et faire croire, op. cit.*, p. 306-389.

avec les Français. Une chose est certaine cependant : quoiqu'en dise Lejeune, qui vante le fait que Roch renvoie sa fille *illico* chez les Français à chaque fois qu'elle revient dans sa famille, il est clair que Marie Olivier a tenté de maintenir ses liens avec les siens et, partant, avec sa mère Outchibahanoukoueou. Ce qui laisse entrevoir que l'intégration à la société française ne se fit pas sans peine ni résistance chez les femmes autochtones³¹. Les Ursulines en étaient d'ailleurs tout à fait conscientes, comme l'écrivait Marie de l'Incarnation : « leur naturel est fort mélancolique, et la coutume de la liberté d'aller où elles veulent estant retenue occomente cette mélancolie³². » L'ursuline ajoute :

Nous y trouvons de la docilité et de l'esprit, mais lors qu'on y pense le moins elles montent par-dessus notre clôture et s'en vont courir dans les bois avec leurs parens, où elles trouvent plus de plaisir que dans tous les agrémens de nos maisons Françaises. L'humeur Sauvage est faite de la sorte elles ne peuvent être contraintes, si elles le sont, elles deviennent mélancholiques, et la mélancholie les fait malades. D'ailleurs les Sauvages aiment extraordinairement leurs enfans, et quand ils sçavent qu'ils sont tristes ils passent par dessus toute considération pour les r'avoir, et il les faut rendre.³³

Comment Marie Olivier a-t-elle vécu cette séparation d'avec sa famille et sa culture d'origine ? Combien cela lui a-t-il coûté de s'immerger dans la culture des nouveaux venus, adoptant, parfois par la coercition, des us et coutumes à l'opposé de celles qui l'avaient façonnée ? Car, surtout au début de leur expérience éducative, les Ursulines n'hésitaient pas à employer les punitions physiques pour enseigner aux jeunes Autochtones qui leur étaient confiées à « vivre à la française, à lire et écrire » et à devenir de bonnes chrétiennes. Le jésuite Barthélemy Vimont évoque en 1644 le traitement qu'a pu subir Marie Olivier pour être dûment « francisée » :

31. J'ai analysé la pérennité de ces relations mères-filles et des résistances autochtones dans « Female Voices and Agencies on the Canadian Missionary Frontier », art. cit., p. 42-67.

32. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, op. cit., p. 718 [Lettre de 1663].

33. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, op. cit., p. 809 [Lettre de 1668].

On n'eût jamais pensé dans les premiers commencements qu'il eust fallu parler de correction à des enfans qui jamais n'en reçoivent de leurs parens. Cela se fait néantmoins et avec fruit. Et maintenant, elles [les pensionnaires des Ursulines] s'y accoustument, soit par l'exemple des Françoises, soit que leur esprit se rende petit à petit plus souple. La Mère supérieure en ayant veu quelqu'une commettre une faute, recommanda à sa maistresse d'en tirer le chastiment. La pauvre enfant se monstra plus contrite et plus affligée de sa faute que de sa peine. Elle se vint jeter aux pieds de la supérieure, après la correction avec des regrets si sensibles qu'il l'a fallu consoler³⁴.

À côté des rudiments appris « à la dure », pensons aux aspects de la vie autochtone altérés par l'adhésion au catholicisme du Concile de Trente que prênaient les missionnaires, et qui visaient particulièrement les relations de l'individu baptisé à sa communauté d'origine demeurée « païenne », l'encadrement strict de la liberté de conscience et de la propriété privée, les rapports de pouvoir entre les sexes et, pour finir, la domination des corps féminins voués à la seule reproduction – tout ce qu'imposait le patriarcat euro-chrétien³⁵.

Marie Olivier donna naissance à huit enfants³⁶. Comme l'attestent nombre de témoins français³⁷, un tel nombre d'enfants n'était pas courant chez les femmes autochtones qui savaient limiter le nombre des naissances, ce qu'interdisait l'Église à laquelle Marie Olivier avait adhéré.

34. L. CAMPEAU, *Monumenta Novae Franciæ*, vol. 6, *Recherche de la paix (1644-1646)*, Montréal, Bellarmin, 1992, p. 102 [Barthélemy VIMONT, Relation de 1644].

35. A. FORRESTAL et S. A. SMITH [dir.], *Frontiers of Mission*, op. cit.; D. DESLANDRES, *Croire et faire croire*, op. cit., p. 306-389.

36. L. CAMPEAU, *Monumenta Novae Franciæ*, vol. 6, op. cit., p. 774, à l'article « Ouchistaouichkoue (al. Manitouabeouich) ». Huit enfants, « dont trois garçons qui laisseront une descendance », écrit Lucien Campeau. Or, comme c'est l'habitude patriarcale, ce dernier omet l'ancêtre Marie-Thérèse, qui se maria le même jour de la même année (18 août 1683) que son frère Jean-Baptiste Prevost (qui devient Seigneur de Saint-François) dans la famille Giroux, doublant par le fait même la filiation féminine autochtone avec ma famille.

37. Dont le plus illustre est Jean Talon en 1667, Bibliothèque et Archives Canada (BAC), série C11A. Correspondance générale; Canada, f. 355; Jean TALON, *Mémoire sur l'état présent du Canada*, 1667.

Est-ce cette adhésion aux principes natalistes catholiques et français qui lui coûta la vie? En effet, compte tenu du fait que l'accouchement est, à l'époque, la première cause de mortalité féminine, on peut supposer que sa mort, trois mois après avoir donné naissance à l'ancêtre Marie-Thérèse, en ait été la funeste conséquence³⁸.

Cela dit, le cas de Marie Olivier semble illustrer le « succès » de la politique de francisation et de fusion des peuples et contredire ce que j'ai écrit autrefois, concernant le bilan mitigé de la francisation, en me fondant sur les remarques de Marie de l'Incarnation au soir de sa vie : « C'est pourtant une chose très difficile, pour ne pas dire impossible de les franciser ou civiliser. Nous en avons l'expérience plus que tout autre, et nous avons remarqué de cent de celles qui ont passé par nos mains à peine en avons-nous civilisé une³⁹. » Cette « une » dont parle l'ursuline serait-elle Marie Olivier? L'ursuline poursuit en donnant un aperçu des talents qu'une convertie francisée pouvait avoir aux yeux des Français, autant de gages d'une francisation « réussie », quand elle écrit en 1663 :

Nous en avons eslevé à la françoise qui savent lire et escrire, nous les avons mariée avec des François. Les révérends Pères et nous, nous sommes cotizez pour sela. Il nous en coûta l'année passée, pour la trousseau de deux, 600 livres-tournois ; nous les avons nourries et entretenue, l'une 7 ans, l'autre 4. Elles savent lire et escrire et sont fort bien pourveues, habilles en leur mesnage, aussi sage et posée que des françoises. On les prend pour françoises parce qu'an leur prononciation elles ne diffèrent point des françoises⁴⁰.

Il y avait donc bien des avantages à ce que Martin Prevost « recherche » avec empressement Marie Olivier. D'autant qu'au moment de leur mariage en 1639, « [u]ne personne de mérite et de piété a fait donner cent escus pour le mariage d'une jeune fille sauvage recherchée d'un jeune homme françois d'un fort bon naturel ». Les missionnaires sollicitaient ce genre de don afin d'inciter les Autochtones à se sédentariser

38. PRDH Sépulture #68976 (Marie Olivier), Famille #452 (Martin Provost Prévost et Marie Olive Ouchistaouichkoue); Marie Thérèse épouse Michel Giroux en 1683.

39. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance, op. cit.*, p. 809 [Lettre de 1668].

40. *Ibid.*, p. 718 [Lettre de 1663].

en s'installant auprès des Français, car « les Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France pour inciter les Sauvages à s'arrêter, ont accordé mesme faveur aux Chrestiens sédentaires, qu'aux François; ils ont encore ordonné qu'on donneroit quelques terres défrichées aux ieunes filles qui se mariroient⁴¹ ». C'est ainsi que, après leur mariage, Martin Prevost et Marie Olivier reçoivent une terre à Beauport dont la propriété sera confirmée en 1661 et que Martin occupera jusqu'à sa mort en 1691, à l'âge de 80 ans⁴².

La série de baptêmes dans lesquels Marie Olivier sert comme marraine peut témoigner sinon de son implication, du moins de la reconnaissance sociale qu'elle a pu recevoir dans la petite communauté des Français de Sillery, de Québec et de Château-Richer⁴³. Tout comme d'ailleurs l'origine française des parrains et marraines de tous ses

41. R. G. THWAITES [éd.], *Jesuit Relations*, op. cit., vol. 16, p. 34 [Paul LEJEUNE, Relation de 1639]; L. CAMPEAU, *Monumenta Novae Franciæ*, vol. 4, *Les grandes épreuves (1638-1640)*, Montréal, Éditions Bellarmin, 1989, p. 285.

42. « En 1994, l'Association des Prévost-Provost d'Amérique a érigé une stèle au parc Martin-Prevost situé à Beauport, à la mémoire de Martin et de Marie Manituabe8ich, pour souligner le 350^e anniversaire de mariage de ce couple. Ce parc se retrouve au coin des rues de Tunis et de la Renardière, à l'emplacement de la terre dont Martin avait été propriétaire de 1645 jusqu'à son décès en 1691. » Voir *Le Prévostal*, 3, 4 (1993).

43. En 1642, elle est marraine de Claire Aiamikoue, l'épouse de Eustache Koukiounapeoui, aux côtés du parrain Charles Meiachkaouat [Acte de naissance, Registre missions de Sillery, 1637-1690 Québec/Fonds Drouin/S/Sillery/Sillery (Mission Saint-Joseph)/Mission des Jésuites/1640/1642/ © Fonds Drouin]. En 1646, elle est marraine de Marie Langlois (fille de Noël Langlois et de Françoise Garnier), aux côtés du parrain Antoine Peltier; en 1653, elle est marraine de Jean Guillot (fils de Geoffroy Guillot Lavalée et Marie Dabancour Lacaille (sa belle-mère!) aux côtés du parrain, le sénéchal du pays Jean DeLauson; en 1656, elle est marraine de Jeanne Lemieux (fille de Pierre Lemieux et Marie Besnar) aux côtés du parrain Jean-François Bourdon; en 1656, elle est marraine d'Anne Peltier (fille de Jean Peltier et Anne Langlois) aux côtés du parrain Pierre Somande; en 1657, elle est marraine de Marie Madeleine Cloustier (fille de Zacharie Cloutier et Madeleine Emard) aux côtés du parrain le marchand Guillaume Feniou; en 1657, elle est marraine de Marie Cadieu (fille de Charles Cadieux Courville et Madeleine Macart) aux côtés du parrain Mathurin Morriset; en 1660, elle est marraine de Charles Mignaux (fils de Jean Mignaux Chastillon et Louise Cloutier) aux côtés du parrain Charles Gauthier; en 1662, elle est marraine de Marie Ursule Duran (fille de Nicolas Durand et Françoise Gasse Leborgne) aux côtés du parrain Charles François.

enfants. Par ailleurs, le placement en 1655 chez les Ursulines de leur seconde fille, Ursule, à l'âge de cinq ans et demi⁴⁴ montre que Marie Olivier n'a pas tenu rigueur à ses éducatrices françaises – mais avait-elle le choix ? Toutes les filles de la colonie passaient par les mains des religieuses pour recevoir leur éducation religieuse⁴⁵.

De fait, l'union conjugale avec une Autochtone a visiblement réussi à Martin Prévost, receveur au magasin de la Compagnie des Cent-Associés, habitant et « pionnier de Beauport » comme le qualifie Honorius Provost dans le *Dictionnaire biographique du Canada*⁴⁶. Son premier mariage lui a permis de s'enrichir, car, à la mort de Marie Olivier, Martin Prévost possède cette terre de Beauport concédée lors de son mariage et une maison à Québec. En 1666, il est assez riche pour avoir, selon le recensement, deux engagés, Pierre Rouzilliet Rouzillot et Marie Houarlin, dans sa maison de Beauport où il vit avec quatre enfants du premier lit⁴⁷, sa seconde femme Marie d'Abancourt dite Lacaille et une des huit enfants issus des deux précédents mariages de celle-ci, Élisabeth Guillot-Lavallée⁴⁸.

Présence autochtone dans la famille : mariages dans les cousinages

Toujours en s'appuyant sur les lignées féminines de la famille, examinons maintenant l'autre face de la rencontre franco-autochtone,

44. Marcel TRUDEL, *Les écolières des Ursulines de Québec, 1639-1686*, Montréal, Hurtubise HMH, 1999, p.166.

45. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, op. cit., p. 735 [Lettre de 1664].

46. Ce premier mariage franco-autochtone est d'ailleurs le seul fait notable qui caractérise sa notice biographique rédigée par Honorius Provost, « Prévost (Provost), Martin », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1, Université Laval/University of Toronto, 2003 http://www.biographi.ca/fr/bio/prevost_martin_1F.html.

47. Louis qui se noie en 1696, Jean Pascal qui se marie en 1690 à Marie Courville Cadieux, Jean-Baptiste, qui devient seigneur de Saint-François, et l'ancêtre Thérèse Prévost.

48. Recensement de 1666 PRDH #96041, de 1667 PRDH #96862. En 1680, sont recensés dans la maison de Beauport, Martin Prevost, ses fils Jean-Pascal et Jean Provost, sa fille Marie (ancêtre), les domestiques Jean Proust et Antoine Lesuire. Sa seconde femme n'y paraît pas (PRDH #98665).

soit l'adoption par les nouveaux venus européens du mode de vie autochtone, qui représente de fait l'inverse du processus de la francisation précédemment décrit. Bien des témoins de l'époque ont souligné ce qu'ils appelaient « l'ensauvagement » des colons. Ainsi du récollet Gabriel Sagard qui soutenait en 1636 que « [l]es François, mesmes mieux instruits & eslevez dans l'Escole de la Foy, deviennent Sauvages pour si peu qu'ils vivent avec les Sauvages⁴⁹ ». Quelque trente ans plus tard, Marie Guyart de l'Incarnation confirmait que, sans le travail des ursulines, les filles françaises « seroient aussi sauvages, et peut-être plus que les sauvages mêmes » tandis que les jeunes Français nés sur place « courent dans les bois comme des Sauvages⁵⁰ ». Cent ans plus tard, en 1749, Pehr Kalm remarque :

que les Français canadiens de condition modeste ont assez souvent adopté la mode et les coutumes des Sauvages d'Amérique, par exemple en ce qui concerne les pipes, les chaussures, les bandes molletières, les ceintures, la façon de courir en forêt, les méthodes de guerre (embuscades), la façon de mélanger d'autres produits au tabac, les bateaux en écorce, la façon d'entortiller un carré d'étoffe ou de toile autour de la jambe en place de bas, la façon de manœuvrer une barque à l'aviron, et d'autres choses de ce genre⁵¹.

Il semble bien que certaines de mes ancêtres immigrantes aient vu leurs frères ou leurs sœurs épouser des Autochtones et adopter le monde des Premières Nations. Ainsi apparaissent au moins trois cousinages franco-autochtones : la lignée issue de Françoise Ouechipichinokoue et de Nicolas Pelletier entre 1660 et 1763 ainsi que

49. GABRIEL SAGARD, *Histoire du Canada et voyages que les frères mineurs y ont faitcs pour la conversion des infidèles depuis l'an 1625 avec un dictionnaire de la langue huronne*, Paris, Tross, 1866, vol. 1, p. 166.

50. MARIE DE L'INCARNATION, *Correspondance*, op. cit., p. 735 [Lettre de 1664] et p. 768 [Lettre de 1666].

51. PEHR KALM, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, traduction annotée par Jacques Rousseau et Guy Béthune avec le concours de Pierre Morisset, Montréal, le Cercle du livre de France, 1977, p. 414.

celle des Symphorose Ouaouagoukoue-Jean-Baptiste Réaume⁵² et celle des Marie Josephe xxx-Jean-Baptiste Tellier Lafortune⁵³. Dans cette partie, ce sont les trois générations de la première lignée, Ouechipichinokoue-Pelletier, qui feront l'objet d'une étude plus approfondie, car elles sont bien mieux documentées que les deux autres dont le PRDH perd malheureusement la trace dans les Pays d'en haut.

Les Pelletier

Ainsi l'ancêtre Geneviève Pelletier⁵⁴, qui est née à Québec de parents français immigrants, a deux frères qui épousent une Autochtone – et le second plutôt trois fois qu'une⁵⁵! Ainsi, en 1660, le cadet de la famille, François Pelletier, né en France, qui avait hiverné à Tadoussac avec le jésuite Albanel l'année précédente⁵⁶, épouse Dorothee,

52. PRDH Mariage #25594 (Jean-Baptiste Reaume et Symphorose Ouaouagoukoue, 13 septembre 1731 à Michilimackinac). Son frère Simon Réaume (1669-v1734) a une épouse autochtone (dont la nation n'est pas spécifiée) qu'il fréquente plus que son épouse française Thérèse Catin, restée à Montréal. Voir D. DESLANDRES, « Femmes devant le tribunal du roi : la culture judiciaire des appelantes dans les archives de la juridiction royale de Montréal (1693-1760) », *Les Cahiers des Dix*, 71 (2017), p. 35-63.

53. PRDH Famille #86045 signale le mariage en 1747 de Jean-Baptiste et Marie Josephe xxx à Michilimackinac, mais ne donne de date de décès ni pour l'un ni pour l'autre; la nation de Marie-Josephe n'est pas notée non plus. Par contre, Jean-Baptiste Tellier est le beau-frère de Luc Latouche, le neveu de l'ancêtre Pierre Gareau.

54. PRDH Mariage #66623 (Geneviève Pelletier (1643-1717), épouse de l'immigrant Vincent Verdon en 1663). Son père est Nicolas Pelletier et sa mère Jeanne de Voisy Roussy. Du mariage de sa sœur Louise Pelletier avec Jean Ayotte, trois filles sont ancêtres (lignées Larcheveque Lapromenade, Bonhomme Beaupré, Grenier Garnier).

55. Il faut noter que les actes paroissiaux spécifient rarement la nation de l'épouse, se contentant d'un xxx ou du terme « sauvagesse » pour la désigner, ce qui fait qu'il n'est pas toujours possible de préciser s'il s'agit d'épouses Innus ou Anishinaabegs (Algonquines) ou d'autres nations.

56. D'après le *Journal des Jésuites*, à la date du 21 novembre 1659, le jésuite Albanel hiverne à Tadoussac avec Guillaume Boivin et François Pelletier.

« Sauvagesse⁵⁷ » de Tadoussac, après quoi il adopte le surnom d'Antaya⁵⁸. Le couple demeure à Sillery, où meurt Dorothée le 13 avril 1661, sans enfant⁵⁹. Parcours typique, pourrait-on dire : quatre mois après la mort de son épouse autochtone, François se remarie avec une immigrante, Marguerite Morisseau⁶⁰, et mène une vie plutôt bien considérée socialement à Sillery et à Québec.

Pour sa part, le dernier enfant de la famille de l'ancêtre Geneviève Pelletier, Nicolas⁶¹, né à Sillery, épouse avant 1675 Madeleine Tegochix (?-1677)⁶² dont naîtra une fille à Sorel en 1675. Il se remarie en 1677 au Lac Saint-Jean, dans la chapelle Saint-Charles, à Françoise Ouechipichinokoue, de la nation anishinaabeg, dont il aura dix enfants (et dont les parrains et marraines seront tous et toutes autochtones⁶³) puis il se remarie pour la troisième fois à Québec en 1715 à Marie-Anne

57. Le PRDH la nomme *Dorothée Sauvagesse*, mais c'est une erreur. L'Acte de sépulture #68905 se lit comme suit : « L'an 1661 le 13 avril a été enterrée dans la cave sous l'hospital Dorothée [espace laissé en blanc], sauvagesse femme de François Peltier décédée à l'hospital apres y avoir reçu tous les sacrements de la Ste Église. » *Registre de la paroisse Notre-Dame de Québec, 1621 à 1671*, n.p. Québec/Fonds Drouin/QC/Catholique/Québec (Notre-Dame)/1621-1679 (Sépultures)/1660/1661/© Fonds Drouin.

58. PRDH #60567 (Nicolas Pelletier Antaya). Anonyme, « François Pelletier, premier colon du Lac Saint-Jean », *Bulletin des recherches historiques*, 9, 7 (juillet 1903), p. 216.

59. François Pelletier y est toujours quand il se remarie à Marguerite Morisseau en 1661. Leur fille Catherine Pelletier (épouse Denis Foucault Lefrançois) est l'ancêtre tandis que leur fils Michel Pelletier relie ma famille aux ancêtres Marguerite Peuvret et Jacques Meneu Châteauneuf par son mariage en 1697 avec Françoise Meneu Châteauneuf (qui est la sœur de l'ancêtre Marie Meneu Châteauneuf).

60. Ils ont dix enfants, dont deux qui sont sources des lignées féminines Foucault Lefrançois et Meneu Châteauneuf. PRDH Famille #1428. Leurs cinq premiers enfants sont nés à Sillery, les deux suivants dans des lieux indéterminés et les trois derniers à Sorel.

61. François Pelletier né à Sillery en 1649 et mort à Tadoussac-Postes du roi en 1729.

62. Le couple Nicolas Pelletier-Madeleine Tegochix a une fille, Marie Jeanne, baptisée à Sorel en 1675, dont la marraine est Marie Pelletier (fille de François Pelletier Antaya) et le parrain Jean-Baptiste Patissier Saint-Amant. PRDH Famille #4482.

63. Le couple Nicolas Pelletier-Françoise Ouechipichinokoue a dix enfants, dont Charles qui aura deux épouses autochtones (et en tout onze enfants de ses deux mariages) et Marie Josephe « Miskout » qui aura deux époux autochtones. PRDH Famille #4629.

Outchiouanich Nanabesa⁶⁴. Une note dans l'acte de baptême de Marie Anne, une des petites-filles de Nicolas, nous met la puce à l'oreille : le grand-père est décrit par le jésuite Ludovic André comme un « Français de nation, mais de mœurs sauvages⁶⁵ ». C'est dire que le fait d'examiner systématiquement tous les registres paroissiaux concernant le lignage Ouechipichinokoue-Pelletier permet de dépasser la sécheresse des données brutes qu'ils laissent à l'examen. L'exercice permet en effet de découvrir des aspects intéressants des relations franco-autochtones. Au-delà de « l'ensauvagement » d'un Français, il nous fait voir comment une famille s'implante et évolue autour du chef-lieu du réseau de la traite des fourrures dans ce que les Français appelaient le « domaine du Roi⁶⁶ », et les Autochtones, leurs territoires⁶⁷.

64. C'est bien Marie-Anne Outchiouanich, dont le jésuite Pierre Laure fait si souvent l'éloge dans sa relation. Sa fille unique Marie, dite née hors mariage dans la mission de Chicoutimi, baptisée quelque part dans la vallée laurentienne, mariée à Québec à Louis Paulet en 1731 et neuf mois plus tard à Pierre Cluseau Lorange, veuf de Marie-Joseph Boissel (lignée Boissel-Salois-Mabille) le 24 septembre 1731 (dont elle a neuf enfants de 1732 à 1746, entre Les Éboulements et Lachenaie), décédée en 1755 à Berthier-en-Haut à l'âge de 50 ans. PRDH Individu #75510.

65. PRDH #85500 Baptême (Marie-Anne Pelletier fille de Charles et de Marie-Madeleine Ouikouebi Kapekouspet) en 1723.

66. Pour mémoire, « Postes du roi » est le « [n]om donné sous le régime français aux postes de traite des fourrures et de pêche du Domaine du roi, vaste territoire s'étendant du nord du Saint-Laurent jusqu'à la ligne de partage des eaux de la baie d'Hudson, entre la limite est de la seigneurie des Éboulements (à l'est de Québec) et le cap Cormorant. Propriété du roi, le territoire est loué à une compagnie privée ; des postes sont établis à Tadoussac, Chicoutimi, Sept-Îles et à la Malbaie ». « Postes du roi », *L'Encyclopédie canadienne*, 13 juillet 2015, *Historica Canada*. <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/postes-du-roi>. Voir aussi P. LAURE, *Mission du Saguenay*, op. cit., p. 27 : « Le Domaine du Roy qui comprend ici toute la profondeur de la côte du nord, et s'étend depuis le bas de l'île-aux-Coudres jusqu'aux Sept-Iles, n'a que 4 postes solidement établis : Tadoussac, Chicoutimi, les Îlets-Jérémie ou Papinacbois et la Rivière-Moisy. Dans ces différents endroits la Compagnie des fermes ou d'Occident entretient des magasins, des commis et d'autres employez françois, pour chasser et pour commercer avec les sauvages dépendans de chaque district. Depuis 20 ans, à bien dire, on n'y avoit point vu de missionnaire, à la fin on en demanda un. »

67. Une partie du territoire du Domaine du roi était appelé « Nitassinan » par les Innus. Jean-Paul LACASSE, *Les Innus et le territoire Innu Tipenitamun*, Sainte-Foy, Septentrion, 2004 ; Michel LAVOIE, *Le Domaine du roi 1652-1859. Souveraineté, contrôle, mainmise, propriété, possession, exploitation. Le colonialisme d'exploitation*, Québec, Septentrion, 2010 ; C. GIRARD et Carl BRISSON, *Nitassinan, Notre Terre. Alliances et souveraineté partagée du peuple innu au Québec*, Les Presses de l'Université Laval, 2014.

Par exemple, suivre les destinées des enfants et petits-enfants de Nicolas Pelletier et de sa deuxième épouse, Françoise Ouechipichinokoue, peut éclairer le phénomène de « l'ensauvagement » tant décrié par les missionnaires et les partisans de la francisation⁶⁸. Cependant, si elle témoigne d'une volonté consciente de vivre dans le monde autochtone, il faut souligner que cette option demeure, dans leur cas, strictement encadrée par les lois de l'Église⁶⁹. Ce qui est bien différent des « mariages à la façon du pays » que déploraient les missionnaires, car ils échappaient à leur contrôle et à celui de l'État français⁷⁰. Or, c'est précisément cet encadrement religieux qui exigeait la tenue des registres de baptêmes, mariages et sépultures qui nous permettent aujourd'hui de retrouver trace de ces ancêtres et de considérer l'attitude des religieux à l'égard de l'éventuel « ensauvagement » des membres de leurs familles.

68. Ensauvagement qu'a étudié D. DELÂGE, « L'influence des Amérindiens sur les Canadiens et les Français au temps de la Nouvelle-France », *EKTON*, 2, 2 (automne 1992), p. 103-191, et « La peur de "passer pour des Sauvages" », *Les Cahiers des Dix*, 65 (2011), p. 1-45.

69. Le jésuite Pierre Laure indique dans son journal en date du 1^{er} août 1726 que « le Bonhomme Pelletier s'y est confessé » dans la nouvelle chapelle de Chicoutimi. P. LAURE, *Mission du Saguenay*, *op. cit.*, p.10.

70. Sylvia VAN KIRK, *Many Tender Ties : Women in Fur-Trade Society in Western Canada, 1670-1870*, Norman, University of Oklahoma Press, 1983; Carolyn PODRUCHNY, *Making the Voyageur World : Travelers and Traders in the North American Fur Trade*, Lincoln et London, University of Nebraska Press, 2006; Gilles HAVARD, *Empire et métissages. Indiens et Français dans le Pays d'en Haut, 1660-1715*, Sainte-Foy, Septentrion, et Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2006; *Histoire des coureurs de bois. Amérique du Nord, 1600-1840*, Paris, Les Indes savantes, 2016, et *L'Amérique fantôme : les aventuriers francophones du Nouveau Monde*, Paris, Flammarion, 2019.



Figure 1. Carte du domaine du Roy en Canada. Dressée par le P. Laure, missionnaire jésuite. 1731, augmentée de nouveau, revue et corrigée avec grand soin en attendant un exemplaire complet l'automne 1732. Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France.

Déjà, dans les actes de baptêmes, on note que tous les enfants de Nicolas et de Françoise ont une marraine autochtone et un parrain français – on peut réfléchir ici à la transmission croisée des valeurs des deux mondes, en sachant que l'influence des femmes est majeure dans la transmission de la culture autochtone tandis que celle des hommes constitue un potentiel soutien à l'enfant dans son ascension dans la société française. Et, du point de vue de l'ancrage géographique de la famille, si l'on prend garde aux notes inscrites en marge des dits actes, on constate que, au cours de ses vingt-huit ans de mariage, le couple bouge beaucoup dans les immenses territoires autochtones qui constituent pour les Français le « Domaine du roi » et que la carte du jésuite Pierre Laure permet de repérer (fig.1). Ainsi l'aîné, Charles, est baptisé « au Lac Piokouagamy [lac Saint-Jean] dans la chapelle Saint-

Charles » le 7 juin 1679⁷¹; Geneviève a un mois le 13 juin 1682, quand elle est baptisée une seconde fois dans l'église de l'Assomption-de-la-Bienheureuse-Vierge Marie, la première fois l'ayant été « dans les bois chez les Papinachois⁷² »; Marie a été baptisée le 25 mars 1685, le lendemain de sa naissance, « dans les bois près du fleuve Necoubau⁷³ »; Jeanne a trois mois le 24 mars 1688, quand elle est baptisée « au lac Mangoung entre la Rivière Metabekiouan et Ouabikoubau »; ensuite Dorothée est baptisée en 1690 à Chicoutimi dans l'Église Saint-François Xavier; Madeleine a six mois en 1692 « au lac Saint-Jean à la Rivière Metabetchiouan dans la Chapelle Saint-Charles »; François Bonaventure en 1695 sans doute aussi à Saint-Charles, car l'acte ne spécifie pas de lieu; Marie-Josephe est « baptisée à la rivière Chicoutimi dans la mission Saint-François Xavier »; Louis et Paul sont baptisés respectivement en 1701 et 1705 par le jésuite Ludovic André sans doute eux aussi dans la mission⁷⁴. Le couple doit aller de temps en temps à Québec puisqu'en 1704, il marie sa fille Geneviève à Sainte-Foy au veuf Pierre Janson Lapalme, mais son ancrage reste celui des « Postes du roi », où Françoise Ouechipichinokouepu meurt, entre 1705, date de la naissance de son

71. Né le 20 mai 1679, il est baptisé au Lac Piokouagamy (Lac Saint-Jean) dans la chapelle Saint-Charles le 7 juin 1679. Son parrain est le Français Nicolas Juchereau de Saint Denys et sa marraine l'Autochtone Marie Kipaynokoueu. PRDH Baptême Postes du Roi #84786 (Charles Peltier).

72. « Chez les Papanichois », c'est-à-dire dans le bassin de la Manicouagan. Merci à Denys Delâge de l'avoir signalé.

73. Comme le souligne Denys Delâge, que je remercie encore, Necoubau (lac Nicabau) était lieu d'une grande foire des pelleteries parce que localisé à la hauteur des terres entre la baie de James, et le Saint-Laurent, à proximité des sources de l'Outaouais, du Saint Maurice et de l'Achouapmouchouan-Lac Saint-Jean et Saguenay.

74. PRDH Baptême Postes du Roi #84786 (Charles Peltier), #84869 (Geneviève Peltier), #84921 (Marie Peltier), #85002 (Jeanne Peltier), #85058 (Dorothée Peltier), #85160 (Madeleine Peltier), #85282 (François Bonaventure Peltier), #85369 (Marie-Josephe Peltier), #85443 (Louis Peltier), #85483 (Paul Peletier).

dernier enfant, et 1715, date du remariage à Québec de Nicolas Pelletier avec la fille de Jean-Baptiste xxx, « chef » autochtone de Tadoussac⁷⁵.

Les trois mariages de Nicolas Pelletier avec des Autochtones lui ont sans doute permis de développer ses parts du marché des fourrures (faisant fi, semble-t-il, des interdits commerciaux imposés par les monopoles de la traite)⁷⁶. Il est clair qu'ils ont favorisé son intégration à la vie autochtone⁷⁷, et cela toute sa longue vie durant, puisque son acte de sépulture, signé par le jésuite Pierre Laure⁷⁸, indique en 1729 que Nicolas Pelletier est mort centenaire aux Postes du roi⁷⁹.

75. Marie Anne Outchiouanich Nanabesa. Le jésuite Laure fait l'éloge de cette « bonne Sauvagesse anciennement chrétienne. [...] En maître elle conduisoit mes études, et dès le premier mot qu'elle m'entendit prononcer : c'en est fait, dit-elle aux autres, notre Père a parlé notre langue, je ne lui parlerai plus françois, et malgré mes instances elle garda sa parole; et à force de le faire deviner, elle mit son écolier en état de prêcher à Noël le mystère sans papier. » Le jésuite poursuit : « Marie 8tchi8anieh, femme de Nicolas Peltier qui mourut, comme elle avait vécu, en odeur de sainteté, après une maladie d'un an, munie de tous les sacrements. Elle a été regrettée de tous et elle le sera toujours de moi en particulier qui ai appris d'elle la langue montagnaise et la traduction des prières. Elle m'assista dans la rédaction d'une grammaire et d'un dictionnaire, et était digne d'une plus longue vie, s'il eût plu au Seigneur. Elle n'avait pas encore 50 ans, je crois, et en avait passé 17 chez M. Sauvage de Québec. Quand elle ressentit les premières atteintes de la maladie, le Père Crépieu était mort et il n'y avait pas de missionnaire au poste; dans son inquiétude et sa ferveur elle se rendait souvent à la chapelle pour y faire ses prières et répandre d'abondantes larmes, apprenant ainsi à sa tribu la véritable componction, et n'ayant qu'un regret celui de ne pouvoir plus assister dans ses travaux son Père spirituel. Puisse-t-elle l'assister de ses prières dans le ciel. J'inhumai ses restes précieux dans le cimetière de Chicoutimi avec tous les honneurs de l'Eglise. » P. LAURE, *Mission du Saguenay*, op. cit., p. 41, 114-115.

76. Russel Aurore BOUCHARD, *Le Saguenay des fourrures, 1534-1859, histoire d'un monopole*, Chicoutimi-Nord, s.é., 1989, p. 112, 134.

77. Voir Susan SLEEPER-SMITH, *Indian Women and French Men : Rethinking Cultural Encounter in the Western Great Lakes*, Amherst, University of Massachusetts Press, 2001, et « "An Unpleasant Transaction on This Frontier" : Challenging Female Autonomy and Authority at Michilimackinac », *Journal of the Early Republic*, 25, 3 (automne 2005), p. 417-443; PRDH Sépulture #86464.

78. Victor TREMBLAY, « Laure, Pierre-Michel », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2, Université Laval/University of Toronto, 2003, www.biographi.ca/fr/bio/laure_pierre_michel_2F.html.

79. P. LAURE, *Mission du Saguenay*, op. cit., p. 15.

Poursuivons dès lors l'analyse avec les destinées des enfants et des petits-enfants de Nicolas et de Françoise Ouechipichinokoue. Notons d'abord que, parmi leurs dix enfants, tous nés dans la mission de Chicoutimi, il semble bien que la troisième, Marie, la cinquième, Dorothée, le septième, François, et les deux derniers, Louis et Paul, aient vécu fort peu longtemps, ce qui est le lot de bien des enfants à une époque où la mortalité infantile est dramatique : en Europe, un enfant sur quatre ne survit pas à son premier anniversaire, et deux sur quatre meurent avant d'atteindre l'âge adulte⁸⁰.

Ensuite, en se fondant sur les lieux de naissance des enfants et des petits-enfants, on peut suivre les lieux d'implantation et d'existence de la famille : ainsi la destinée de trois des filles de Nicolas Pelletier et Françoise Ouechipichinokoue permet de suivre la mobilité sociogéographique des femmes de la famille dans la vallée laurentienne alors que leur frère Charles et les siens demeureront dans les « Postes du Roi ». C'est ainsi que Marie-Geneviève, la deuxième de la famille, épouse à Sainte-Foy un immigrant, Pierre Janson Lapalme, doublement veuf, avec lequel elle aura douze enfants, dont deux sont nés à Québec et les dix autres à Montréal; elle meurt à Québec en 1763 à l'âge de 80 ans. Pour sa part, la septième, Marie-Joseph, se marie à xxx Ouichouanenad, dans un lieu indéterminé au Québec, et donne naissance à un garçon en 1718 à Baie-Saint-Paul. Ensuite leurs traces se perdent dans le silence des actes paroissiaux. Enfin, tandis que l'acte de décès de la quatrième, Marie-Jeanne, qui meurt à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1703, indique qu'elle est « servante chez M. Gobin », celui de Madeleine, la sixième, souligne qu'elle est morte à Montréal en 1719 à l'âge de 24 ans et il la désigne comme étant la « sauvagesse de M. Lanoue », une désignation qui éveille la curiosité, car elle renvoie

80. Patrice BOURDELAIS et Jean-Yves RAULOT, « Des risques de la petite enfance à la fin du XVII^e siècle. Gestation, allaitement et mortalité », *Annales de démographie historique*, 1976, p. 305-318.

d'habitude à l'état de servante, de domestique, voire d'esclave⁸¹. Donc, les filles de Nicolas et de Françoise Ouechipichinokoue semblent avoir quitté le monde autochtone pour demeurer dans l'orbite française alors que, comme nous allons le voir maintenant, il en est tout autrement pour leur fils aîné, Charles, et ses enfants.

Charles Pelletier Echineskaouat et Marie-Madeleine Ouikouebi

Charles Pelletier adopte le surnom autochtone de Echineskaouat lorsqu'il épouse Marie-Madeleine Ouikouebi, le 17 juillet 1700, à la mission Saint-Xavier « près du fleuve Chicoutimi », en présence du père de la mariée Kapeokouspet, du Français Pierre Lemoisne, de l'Autochtone Jacob Kaourat et du jésuite François Crespieul faisant office de curé de la mission Saint-Xavier⁸². Le couple aura cinq enfants dont les traces dans les registres sont également riches d'enseignement.

A. Antoine, fils dit « bâtard »

Ainsi, leur premier enfant est né hors mariage. Antoine de Padoue Pelletier est en effet baptisé à l'âge de six mois par le jésuite Bonaventure Lefavre en la chapelle Saint-Charles, le 17 juillet 1700, jour même du mariage de ses parents⁸³. Un Français, François de la Chevrotière, et une Autochtone, Marie Pechabanokoueu, sont ses parrain et marraine. Le 2 juillet 1720, Antoine épouse Marie Mansiskoueu Janot, « devant des témoins français », dont le missionnaire jésuite Pierre Laure n'a pas pris la peine de donner les noms comme c'est pourtant l'usage dans les actes de mariage. Il se peut bien que le jésuite les ait mariés devant le fait accompli de leur vie commune puisqu'il baptise leur fille Marie-

81. Toutefois le dictionnaire de Marcel TRUDEL ne cite pas Lanoue parmi les propriétaires d'esclaves et le fait reste donc à investiguer. *Dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada français*, Montréal, Hurtubise HMH, 1990.

82. PRDH Mariage Postes du Roi, #85961.

83. PRDH Baptême Postes du Roi #85407 (Antoine de Padoue Pelletier).

Joseph onze jours plus tard⁸⁴. Ce couple aura quatre filles, baptisées entre 1720 et 1729, dans les Postes du Roy et à Batiscan. Par les différents lieux de ces baptêmes, nous pouvons constater que le couple a migré à Batiscan, où il semble s'être installé, et que, fait intéressant, le statut de chrétienne de Marie Mansiskoueou Janot semble avoir été de plus en plus mis en doute au fil des années. On note, en effet, que d'un acte de baptême à l'autre de ses enfants, Marie Mansiskoueou Janot change de désignation : ainsi, dans le premier acte, elle est nommée « Marie Maniskoueou , mère de Marie Joseph Peltier », baptisée le 13 juillet 1720 dans les Postes du roi – il est vrai que le jésuite missionnaire Pierre Laure qui signe cet acte, la connaît puisqu'il a célébré son mariage. Dans le second acte, en 1722, Marie Mansiskoueou Janot est nommée « Marie xxx, algonquine » par Gervais Lefebvre, curé de Batiscan. Dans le troisième acte, en 1724, elle est inscrite comme « Marie xxx, sauvagesse », par le frère Antoine de Lino, récollet exerçant les fonctions curiales à Batiscan; et pour finir, dans l'acte de baptême de sa quatrième fille, elle est inscrite comme « Marie Jannot, Algonquine » par le curé Gervais Lefebvre – son nom autochtone étant alors complètement évacué. Ajoutons que les parrains et marraines des trois dernières filles nées à Batiscan sont toutes et tous d'origine française – il n'y a plus aucune trace de converties qui pourraient transmettre la culture autochtone. Par la suite, les registres perdent la trace des quatre filles ; peut-être cela signifie-t-il qu'elles ont rejoint les rangs familiaux, non baptisés, de leur mère et refusé de se plier aux rites chrétiens?

Les autres enfants de Charles et Marie-Madeleine Ouikouebi

Les destins tragiques des deuxième et troisième enfants de Charles et de Marie-Madeleine Ouikouebi illustrent les périls d'un pays construit grâce à la navigation⁸⁵ : en effet, leur fils, nommé dans l'acte de sépulture « xxx Kamantagne », et leur fille Marie-Anne, se noient

84. Sans doute la légitimation d'un mariage « à la façon du pays ».

85. P. LAURE, *Relation du Saguenay*, op. cit., p. 30-34, voir aussi, sur l'hiver, p. 60-61.

ensemble en mai 1723, « dans le fleuve près du portage à l'anguille⁸⁶ », à l'âge respectif de 19 et 17 ans. Plus heureuses sont les destinées de leurs quatrième et cinquième enfants : Joseph et Marie Anne se marient le même jour de 1728 à des Autochtones. Joseph, qui épouse Marie Sagachtechich, voit leurs deux enfants se marier en 1756 et 1762, eux aussi à des Autochtones des Postes du Roi⁸⁷. Marie Anne, mariée en 1728 à Joseph Nichtouabmat, donne naissance à quatre enfants – les deux premiers baptisés après 1750, les deux autres épousant en 1756 et 1758 des Autochtones⁸⁸. Ensuite les registres se taisent. C'est tout ce qu'on saura d'eux et de leur descendance, à part le fait qu'ils ont tous et toutes vécu aux environs des « Postes du Roi », comme en témoignent les actes de baptême et de mariage les concernant.

Ainsi, pour conclure sur *l'ensauvagement* de la famille de Charles et de Marie-Madeleine Ouikouebi, notons une chose étrange : les épouses aux noms autochtones ont tendance à disparaître des actes paroissiaux. Ainsi Marie-Madeleine n'est carrément pas mentionnée dans les actes du double mariage de ses enfants Joseph (avec Marie Sagachtechich) et Marie Anne (avec Joseph Nichtouabmat), le 27 décembre 1728. À la génération suivante, par exemple, Marie Sagachtechich n'est plus que « Marie » ou « Marie Tetich » en 1756 et 1762. Et, tandis que Marie-Anne Pelletier conserve son nom entier dans les actes concernant sa famille, son mari autochtone s'y voit amputer de son prénom dès 1757.

Conclusion

Examiner les mariages franco-autochtones dans les deux lignées féminines autochtones et dans les cousinages de la famille permet ainsi

86. PRDH Sépulture Postes du roi #86421 et #60528.

87. PRDH Famille #16501 (Joseph Pelletier et Marie Sagachtechich). Ce couple verra sa fille Marie Gabrielle épouser Laurent Séraphin Mirouabeouit en 1756, et son fils Ignace se marier à Marie Chabatchouanou en 1762.

88. PRDH Famille #8616.

d'aller au-delà de la « filiation fantasmée » du roman familial et de réfléchir à certains angles morts du « roman national ». La petite histoire rejoint parfois la grande. En effet, le va-et-vient entre ego-histoire et macro-histoire, comme j'ai tenté de le faire en reconstituant les existences de mes aïeules ainsi que de mes cousins et cousines autochtones, m'a fait interroger tout à la fois le processus de francisation des Autochtones, au cœur du projet royal d'expansion française en Amérique, et le phénomène de « l'ensauvagement » des Français tant décrié par les autorités civiles et religieuses des ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Or, opter pour la même méthodologie afin d'examiner l'autre bribe de savoir du roman familial – celle qui concerne l'immigration de Jean, Pierre et Marie Gareau vers 1670 – me fait découvrir non seulement l'implantation territoriale des colons dans et autour de l'île de Montréal, de Boucherville jusqu'à l'Île Jésus, en passant par Repentigny, malgré le contexte des guerres franco-iroquoises, mais aussi poser l'hypothèse que le rapport différencié à l'esclavage autochtone joue un rôle dans le succès socio-économique des différentes branches Gareau. C'est ce que nous verrons ultérieurement dans la seconde partie de cet article.

Résumé / Abstract

Dominique Deslandres (10^e Fauteuil), *Roman familial, roman national? L'histoire de Montréal sous la loupe de la filiation généalogique féminine (Première partie)* [Family Romance or National Romance? This History of Montreal under the Magnifying Glass of Female Genealogical Descent (Part 1)]

Cet article en deux parties révèle certains biais de notre *roman national* concernant le rôle des relations franco-autochtones dans l'implantation et l'ascension sociale des colons français. Il s'agit ici d'interroger ce dont témoigne historiquement la présence autochtone dans et autour de mon arbre généalogique, c'est-à-dire mon *roman familial*. Ainsi quand je remonte les lignées féminines, les relations d'intimité avec les Autochtones apparaissent clairement dans les mariages, les cousinages, les amitiés et ... l'exploitation impérialiste et esclavagiste. Dans cette première partie, le cas des aïeules autochtones permet de revisiter ce que l'on sait du dessein impérial français de « ne faire qu'un seul peuple », en mettant en lumière, d'une part, le projet de francisation des Autochtones et, d'autre part, l'*ensauvagement* des Français, tant décrié par les autorités civiles et religieuses françaises du xvii^e et xviii^e siècles.

Mots-clés : généalogie – Nouvelle-France – Autochtones – femmes – francisation – ensauvagement – roman familial – roman national

*

This two-part article testifies to certain biases in our “national romance” concerning the role of Native-French relationships in the establishment and social advancement of the French colonists. The intent is to interrogate the meaning and historical significance of this Indigenous presence in and around my family tree, that is my “family romance”. Indeed, when I trace the female lines, intimate relations with Natives clearly appear in marriages, cousins, friendships and ... imperialist exploitation and slavery. In this first part, the cases of female Native ancestors allow us to revisit what we know of the French imperial plan to “make only one people,” by highlighting, on the one hand the project of “frenchification” of the Natives, and on the other hand the “ensauvagement” of the French, that so alarmed French civil and religious authorities of the 17th and 18th centuries.

Key Words : genealogy – Nouvelle-France – Natives – women – frenchification – ensauvagement – family romance – national romance